

ISLE - CIOI

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2022-23

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 31/08/2022

Objet : CDD année 2022-2023

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel contractuel

Date de télétransmission : 02/09/2022

Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : DELIBERATION 2022-23. CDD 2022-2023.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20220831-2022-23-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 02/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi trente et un août, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-sept heure au siège social, quinze rue Joseph Cazautets 87170 Isle

Date de convocation du Conseil Syndical : 23 Août 2022.

Objet : Personnels : CDD année 2022-2023

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Aline COUDERT, M. Karl PERIGAUD, M. Jean-Michel IGOUZAN, Mme Emilie RABETEAU, Mme Cécile FADAT, M. Maurice LEBOUTET, M. Pierre COLOMBET.

Excusés : Mme Céline JALLAIS, Mme Viviane RAFFIER, Mme Maud TERRACOL, M. Florian CAMPOURCY.

Pouvoirs : Néant.

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

	Titulaires	Suppléants
	6	6
Présents	4	4
Votants	4	1
Pour	4	1
Contre	-	-
Abstentions	-	-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la délibération N° 2013-03 du 1^{er} septembre 2013 créant les postes de titulaires et non titulaires (CDI et CDD) au sein du CIOL

Le Président indique qu'il est nécessaire pour faire face aux besoins de l'enseignement musical de procéder à la création de 3 contrats à Durée Déterminée du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023 et 1 contrat à Durée Déterminée 26 septembre 2022 au 7 juillet 2023 comme suit :

- Un enseignant à raison de 2H50/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Clavier. Du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023.
- Un enseignant à raison de 2H30/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Trompette et Banda. Du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023.
- Un enseignant à raison de 8H00/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Violon, Flûte à bec et Orchestre Symphonique. Du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023.
- Un enseignant à raison de 8H00/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Guitare Electrique. Du 26 septembre 2022 au 7 juillet 2023.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré vote à la majorité absolue des membres présents la création des emplois ci-dessus et autorise le Président à procéder aux recrutements y afférents.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité
Effectuée le ;

02-09-2022

Isle, le 02/09/2022
Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

